

**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**  
**Arrondissement de Fougères**  
**COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEBAULT**

**Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault**  
**Convocation régulière transmise à tous les membres le 12/10/2015**

**Séance du lundi 19 octobre 2015**

**Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.**

**Etaient présents:**

**MC BOUCHER - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - E OGER - ML GALOPIN - P DONNINI - E CHALOPIN - MB CHEREL - J LECRIVAIN - N REBILLON - LP CHAUVIN - AF GASNIER - G DUBOIS - S ROSSIGNOL.**

**Absents excusés : JB BOISMARTEL (pouvoir à MC Boucher), MP PATIN (pouvoir à C Chiquerille).**

**Absents : C FRIGOULT, C GRIMAULT.**

**Secrétaire de séance : Louis Pierre Chauvin.**

**Séance ouverte à 20 heures 15**

**1 - Intervention de Nicolas Nérambourg (conseiller énergie au Pays de Fougères) sur le bilan énergie de notre commune.**

- **Bilan des consommations, évolution de ces consommations.**  
Le bilan et l'évolution des 4 dernières années sont présentés.
- **Plan d'action d'économies d'énergies proposé :**
  - supprimer ou regrouper des compteurs,
  - diminuer la puissance de certains compteurs,
  - baisse du temps d'éclairage public
  - isolation des combles (en priorité sur les bâtiments anciens de l'école primaire publique).
- **CEE : certificats d'économie d'énergie**  
Ces certificats sont délivrés par des fournisseurs énergie (un appel d'offres est fait en ligne sur devis ou sur dossier d'appel d'offres). Ils donnent lieu à une subvention. Cette année, les travaux suivants sont concernés :
  - travaux de réhabilitation de la salle de répétition et des vestiaires de la salle des sports,
  - travaux ALSH.

## 2 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2015.

La remarque suivante est faite : tous les absents sont excusés, alors que certains ne s'excusent pas. Il est pris bonne note de cette remarque. Les comptes rendus seront désormais rédigés de cette façon.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## 3- TARIFICATION ALSH :

- **Dépassement d'horaire en garderie mutualisée :**

Nous avons eu deux dépassements d'horaires en septembre lors de la garderie du soir. La commission enfance propose la facturation de 2 euros supplémentaires en cas de dépassement d'horaire.

***Délibération :** le conseil municipal vote à l'unanimité une facturation de 2 euros supplémentaires en cas de dépassement d'horaire à la garderie mutualisée et la garderie ALSH, à compter de ce jour.*

- **Réduction aux familles pour une pré-inscription à l'ALSH lors des vacances scolaires :**

Cet été, 101 Enfants ont bénéficié de la réduction de 5€ pour avoir respecté la date d'inscription aux activités.

Cette action mise en place cette année a permis au service d'anticiper sur les plannings et les réservations. Elle a été très appréciée d'un point de vue organisation : confirmation des effectifs auprès des différents partenaires, gestion de planning de l'équipe. L'équipe d'animation souhaiterait que cette action soit renouvelée l'an prochain.

La commission enfance a émis un avis favorable au maintien de la réduction et propose de l'étendre aux petites vacances de la façon suivante :

- 2.50 € pour les petites vacances,
- 5 € pour les vacances d'été.

***Délibération :** le conseil municipal vote à l'unanimité une réduction sur facture pour la pré-inscription des familles aux activités de l'ALSH pendant les vacances : 2.50 € sur les petites vacances, 5€ sur les vacances d'été.*

## 4- RESOLUTION DES INONDATIONS :

Le dossier a été présenté par le maître d'œuvre EF études lors de la commission urbanisme du 6.10. 2015 :

- **Secteur de la zone rue des Acacias et rue Beurrière :**

### **Objet de l'étude :**

Résoudre les difficultés hydrauliques relevées sur des parcelles privées au niveau de la rue des Acacias et de la rue Beurrière lors de pluviométrie orageuse. La zone d'études est d'environ 5 hectares, soit 12 habitations.

Les réseaux du secteur sont sous-dimensionnés et discontinus : passage d'un réseau de 300 à 250, puis en 200 mm. Lors de pluies importantes, le réseau ne parvient pas absorber rapidement toute l'eau dans le tronçon en 200 mm, il y a résurgence au niveau des tampons les plus bas, c'est-à-dire les grilles EP au niveau des sous sols des habitations, d'où inondation.

Par ailleurs, le ruissellement au niveau de la rue Beurrière est mal canalisé (absence de bordures).

✓ Scenario 1 :

- Aménager des bordures au niveau de la rue Beurrière.
- Renouveler le réseau EP en 300 ou 400 mm sur l'ensemble de la rue des Acacias, de la rue Beurrière et une partie de la rue de Longuève (jusqu'à hauteur de l'entrée du complexe sportif),
- Collecter les rejets d'EP détournés par les propriétaires au Sud-Est,
- Détourner ensuite le réseau vers le terrain de sport,
- réaliser un bassin de rétention dans la prairie humide.

Estimatif du coût des travaux : 160 000 € HT.

✓ Scenario 2 :

- Bordures rue Beurrière,
- Reprise de l'ensemble du réseau en 300 puis 400 mm jusqu'à l'exutoire rue de Longuève.

Estimatif du coût des travaux : 170 000 € HT.

La commission urbanisme, lors de sa séance du 6.10, a souhaité privilégier le scenario n°1. Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau sera nécessaire.

▪ Secteur de la ZA Mon Rève :

**Objet de l'étude :**

Résoudre les difficultés hydrauliques relevées en aval de la ZA lors de pluviométrie orageuse. La zone d'études est d'environ 7 hectares, soit 13 bâtiments.

La principale contrainte dans la ZA reste l'absence de réseau de collecte d'EP, ce qui induit des stagnations d'eau au point bas (en bas du parking du marché au cadran).

Au niveau du croisement de la RD14 et du chemin d'accès à la ferme situé en amont du ruisseau, le problème semble émaner principalement du ruissellement des parcelles agricoles à l'amont. Le ruissellement sur le chemin d'accès à la ferme n'est pas canalisé et traverse la RD230.

Au niveau du croisement de la RD14 et de la RD214 : passage des canalisations EP de 300 à 250 mm.

La collecte des EP le long de la RD14 est limitée en dimensionnement lors de forte pluie.

**Secteur 1 : RD14 - chemin d'accès de la ferme :**

- réalisation d'un piège à eau - raccordement en canalisation 500 mm,
- plantation de talus sur les parcelles agricoles (contacter les propriétaires, opération breizh bocage).

Estimatif du coût des travaux : 25 000 € HT.

La commission urbanisme, lors de sa séance du 6.10, a envisagé de réaliser ces travaux en régie.

**Secteur 2 : ZA, au niveau du marché au cadran :**

✓ Scenario 1 :

- mise en place d'un réseau de collecte dans la ZA.

Estimatif du coût des travaux : 35 000 € HT.

✓ Scenario 2 :

- reprofiler la place de du marché au cadran pour éviter les inondations au niveau du pylône,
- dans le bas du parking : mettre une grille pour récupérer les eaux dans le réseau de la RD, ou un fossé (mini bassin de rétention).

La commission urbanisme, lors de sa séance du 6.10, a retenu ce scénario et envisagé de réaliser ces travaux en régie. (Les travaux ne sont pas chiffrés à ce jour).

### **Délibération :**

*Le conseil municipal vote à l'unanimité :*

- *concernant la rue des Acacias et rue Beurrière : continuer à travailler sur le scénario 1 pour affiner les solutions,*
- *concernant la ZA : reprofiler la place du marché au cadran, (travaux en régie) afin de voir si cela résout l'ensemble des problèmes d'inondation.*

### **5- REHABILITATION DE LA SALLE DE REPETITION ET DES VESTIAIRES SANITAIRES DE L'ANCIENNE SALLE DES SPORTS :**

#### ▪ **Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre :**

Lors de la commission urbanisme du 21.09.2015, les élus ont émis la possibilité de faire réaliser une partie des travaux, ceux non subventionnables par le DETR, en régie par les services techniques. Serait concerné par les travaux en régie, la réhabilitation de la salle de répétition et les rangements.

Il a été demandé à IPH de présenter un devis estimatif qui différencie :

- le désamiantage sur l'ensemble,
- l'habillage extérieur sur l'ensemble,
- l'estimation de façon différente la partie vestiaire (avec cloisons mitoyennes) et la partie salle de répétition + rangements.

Un plan d'exécution de travaux sur la partie salle de répétition est également à prévoir. (Déclaration préalable nécessaire pour envoi au SDIS).

Pour ce faire, la société IPH présente un avenant de marché de maîtrise d'œuvre. Le marché initial était de 12 000 € HT, soit un taux de 15% sur une enveloppe prévisionnelle de 80 000 €. La société présente un avenant portant le taux à 10% sur une enveloppe prévisionnelle de 173 000 €, portant le marché de maîtrise d'œuvre à 17 370 € HT, soit + 5 370 € HT.

La commission a donné son accord de principe pour cet avenant.

*La commission finances regrette de n'avoir pas été réunie pour se prononcer sur ce dossier, avant que cette proposition n'arrive en conseil municipal.*

**Délibération :** *le conseil municipal vote à la majorité cet avenant n°1 de la société IPH, portant le marché de maîtrise d'œuvre de 12 000 € HT à 17 370 € HT.*

*Une voix contre (AF Gasnier) - 2 abstentions (S Rossignol et G Dubois).*

#### ▪ **Devis contrôle technique :**

3 sociétés ont été sollicitées pour présenter des devis : Qualiconsult, Apave et Socotec :

société	Mission de contrôle technique en € HT
Qualiconsult	2 080
Apave	1 652
Socotec	2 350

Le contrôle technique est obligatoire dès l'établissement du cahier des charges (appel d'offres aux entreprises) et de l'autorisation préalable (avis à donner pour la commission sécurité).

La commission urbanisme, lors de sa séance du 6.10, a choisi le devis de l'APAVE.

*Le devis ne sera signé qu'après décision de travaux par la commission finances.*

**Délibération** : le conseil municipal choisit à la majorité le devis de la société APAVE pour le contrôle technique.

*Une voix contre (G Dubois) - une abstention (AF Gasnier).*

## 6 - CHANGEMENT DE FENETRES DU LOGEMENT DE L'ETAGE DE LA MAIRIE :

Suite à la décision du conseil municipal du 14.09.2015, 3 menuisiers ont été sollicités.

société	2 fenêtres	Petits bois	pose	Total en € HT
Gedimat	1 227.86 Chêne traité	Compris Estimé à 212 € HT par fenêtre	Par Pascal	1 227.86
Hochet	862.30 Bois exotique à peindre	Non compris	640	1 502.30
Lecluse	1 884.10 Bois exotique pré-peint	compris	640	2 524.10
Leray Lodé	1 408.00 Bois exotique à peindre	Non compris	compris	1 408.00

La commission urbanisme du 6.10, a retenu la proposition de la Sarl Leray-Lodé.

**Délibération** : le conseil municipal choisit à l'unanimité le devis Leray-Lodé pour le changement de deux fenêtres du logement de l'étage de la mairie.

## 7 - MISE SOUS ALARME DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Stéphane Fougères et Philippe Donnini ont fait une présentation des devis concernant tous les bâtiments communaux lors de la commission du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

Adrien alarme	Mairie et poste	Salle de musique	Atelier municipal	Bimélu - salles des assos	cantine	Ecole primaire	Total
Achat matériel et installation	2071.20 € TTC	1468.80 € TTC	1417.20 € TTC	1923.48 € TTC	1768.80 € TTC	1624.80 € TTC	10 274.28 € TTC
Option télésurveillance	432 € TTC par an	432 € TTC par an		432 € TTC par an	432 € TTC par an	432 € TTC par an	2 160 € TTC par an
Option contrat de maintenance	200 € TTC par an	150 € TTC par an	150 € TTC par an	200 € TTC par an	150 € TTC par an	150 € TTC par an	1 000 € TTC par an

CT CAM	mairie	poste	Salle de musique	Atelier municipal	Bimélu - salles des assos	cantine	Ecole primaire	Total en € TTC
Achat matériel et installation	1266.43 € TTC	994.80 € TTC	994.80 € TTC	1266.43 € TTC	1809.69 € TTC	1266.43 € TTC	2081.32 € TTC	11 351.50
Option télésurveillance	372 € TTC par	372 € TTC	372 € TTC par	372 € TTC par an	372 € TTC par	372 € TTC par	372 € TTC /	2 604

	an	par an	an		an	an	an	
location matériel + télésurveillance + installation la 1 <sup>e</sup> année	920.40 € TTC	845.52 € TTC	995.28 € TTC	924.72 € TTC	1153.68 € TTC	920.40 € TTC	1273.20 € TTC	7 033.20 la 1 <sup>e</sup> année de l'installation
Année suivante	681.60 € TTC par an	606.72 € TTC par an	756.48 € TTC par an	685.92 € TTC par an	914.88 € TTC par an	681.60 € TTC par an	1034.40 € TTC par an	5 361.60 € TTC par an

Etant donné le montant des devis, la commission urbanisme a souhaité cibler les bâtiments prioritaires pour être mis sous alarme. La commission retient de ce fait l'atelier municipal (1 417.20 € TTC) et Bimélu + salles associatives (1 923.48 € TTC), soit un montant TTC de 3 340.68 €.

Le contrat de maintenance pour ces deux bâtiments est de 350 € TTC par an.

**Délibération :** le conseil municipal vote à l'unanimité la mise sous alarme de deux bâtiments (l'atelier municipal et Bimélu-salles associatives) pour un montant de 3 340.68 € TTC. Le conseil municipal ne retient pas la proposition d'un contrat de maintenance.

## 8 - TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS :

Le conseil municipal, lors du vote du budget 2015, a inscrit en prévisions budgétaires 2015 les travaux de réhabilitation en régie du centre de loisirs (60632 - ALSH) pour un montant de 23 160 € :

- Réfection des sanitaires (8 500€ HT)
- Installation de points d'eau dans la salle du milieu (800€)
- isolation murs et sols grande salle (10 000€HT), dont 2 306 € Ht pour les sols.

Total = 19 300€ HT (23 160€ TTC).

Lors de la commission urbanisme du 1.09.2015, il a été proposé la réfection des toilettes publiques du parc de Colas, jouxtant le centre, afin que :

- Une pièce soit transformée en salle de rangement pour le centre de loisirs (accessibilité et baisse de pénibilité au travail)
- L'autre toilette soit réhabilitée.

Les devis complémentaires sont de 1 975.20 € HT.

L'accessibilité de la voirie pour l'ALSH est chiffrée à 1008.11 € HT.

Soit un total de 22 283.31 € HT (26 739.97 € TTC)

Le dossier est susceptible d'être financé à hauteur de 30% par la CAF, soit un estimatif de 6 685 € si tous les travaux sont réalisés (5 790 € si on reste dans l'enveloppe de 19 300 €). (*Un même bâtiment ne peut être subventionné qu'une fois tous les 5 ans. La CAF subventionne les travaux même si ils sont réalisés en régie. Un contrôle de l'affectation des locaux est fait par les inspecteurs CAF*). Les travaux ne devront pas débuter avant l'accord de subvention. La PMI sera sollicitée en amont, soit une prévision de travaux pour le printemps 2016.

Lors de sa visite des bâtiments communaux, le conseiller énergie a donné un avis concernant ces travaux : isolation du mur nord en priorité, isoler le sol par des plaques présente un confort pour les enfants (actuellement le sol est en carrelage).

La commission urbanisme, lors de sa séance du 6.10, a proposé d'enlever les travaux du sol (2 306.48 € HT), et l'accessibilité de la voirie (1 008.11 € HT), afin de rester dans l'enveloppe budgétaire votée.

Suite à l'échange avec la responsable du service enfance, Stéphane Fougères, adjoint aux bâtiments, propose au conseil municipal de faire le sol (pour que les enfants aient davantage de confort) mais de supprimer une partie du soubassement afin de rester dans l'enveloppe financière définie.

*Le conseil municipal, après en avoir discuté, souhaite réaliser ces travaux sans réfection du sol et sans les soubassements.*

**Délibération :** *le conseil municipal vote à l'unanimité les travaux de réhabilitation de l'ALSH : réfection des sanitaires, création de points d'eau dans la pièce du milieu, isolation du mur nord, réhabilitation des toilettes extérieurs (avec création d'une salle de rangements). Le conseil municipal sollicite une subvention auprès de la CAF pour ces travaux.*

## **9 - AD'AP : agenda d'accessibilité programmée :**

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respectent pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

*(Source : ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)*

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le projet d'Ad'AP doit être déposé pour le 31 décembre 2015.

Le projet d'Ad'AP doit être validé par le préfet. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comporte des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

### **▪ Choix des ERP à intégrer :**

La mise en accessibilité concerne tous les ERP, toutes catégories confondues.  
Pour l'instant, il n'y a pas de vérification prévue pour les ERP de 5<sup>e</sup> catégorie.

Il est donc proposé d'intégrer dans l'Ad'ap les bâtiments de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégorie, à savoir l'Eglise, la salle des Ajoncs d'Or et la salle des sports.

### **Etablissement n° 1 : Eglise :**

Taux d'accessibilité global de l'établissement : 65 % (diagnostic accessibilité réalisé en août 2014)

Actuellement, les cheminements extérieurs et l'accès au bâtiment ne répondent pas aux obligations d'accessibilité. Au vu de la réglementation en vigueur, le diagnostic accessibilité, ne relève pas d'autres éléments de non conformité.

Travaux prévus :

- Installation de mains courantes conformes de chaque côté de l'escalier d'accès, et ajout d'une bande podotactile à une distance de 50 cm de la première marche, assurant un contraste visuel et tactile.
- Mise en conformité de la rampe d'accès PMR (reprise du cheminement pour adoucir la pente) et installation d'une signalétique

- Création d'une place de parking handicapé, avec son cheminement jusqu'à l'entrée du bâtiment et sa signalétique.

Type de réalisation : travaux en régie

Etablissement	Début des travaux	Actions	Fin des travaux	Coût € HT
<b>Eglise</b> <b>Dép. : 35</b> Type : V (lieu de culte) Catégorie : 3 <sup>ème</sup> cat. Effectif : 700 personnes	2017	- Installation de main courante et de bande d'éveil à la vigilance	2017	800
	2017	- Modification de la pente pour la rampe d'accès PMR, et ajout de la signalétique	2017	2000
	2017	- Création d'une place handicapée, avec sa signalétique et son cheminement	2017	500

### Etablissement n° 2 : Salle des sports :

Taux d'accessibilité global de l'établissement : 39 % (diagnostic accessibilité réalisé en août 2014)

Il s'agit d'un bâtiment en rez-de-chaussée, comprenant une salle des sports, un local de stockage de matériel, des vestiaires et une salle associative.

Actuellement l'accès au bâtiment, certains cheminements intérieurs (présence de marches) et les sanitaires ne répondent pas aux obligations d'accessibilité.

Suite au diagnostic accessibilité, la commission urbanisme a souhaité repenser l'aménagement de cet espace et réhabiliter la salle associative jouxtant la salle des sports en salle de musique et également les vestiaires de la salle des sports. Suite à un appel d'offre, la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet IPH.

Travaux de réhabilitation prévus :

- Cheminements extérieurs : création de place de parking pour les personnes handicapées, avec signalétique correspondante, et relié au bâtiment
- Cheminements intérieurs : modification des cheminements intérieurs, déplacement de la porte d'entrée.
- Sanitaires : réfection des WC et vestiaires aux normes accessibilité.

Etablissement	Début des travaux	Actions	Fin des travaux	Coût € HT
<b>Salle des sports</b> <b>Dép. : 35</b> Type : X et L (Etablissement sportif, salle de spectacle) Catégorie : 4 <sup>ème</sup> cat. Effectif : 260 personnes	2017	- Création d'une place handicapée, avec sa signalétique et son cheminement	2017	500
	2016	- Mise aux normes des WC et vestiaires Réhabilitation salle associative en salle de musique	2016	185 000

### Etablissement n° 3 : Salle des Ajoncs d'Or

Taux d'accessibilité global de l'établissement : 46 % (diagnostic accessibilité réalisé en août 2014)



Il s'agit d'un bâtiment sur 4 niveaux, au « rez-de-chaussée bas » se trouve les locaux de l'ALSH, au « rez-de-chaussée haut » une grande et une petite salle polyvalente, une cuisine et des sanitaires. Au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage se trouvent des salles associatives.

Pour des raisons de sécurité (on ne peut prouver que les planchers qui croisent les piliers de la structure sont coupe-feu) et d'accessibilité le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment seront condamnés. Les associations qui utilisent encore ces salles seront redirigées vers la salle des sports réhabilitée.

Travaux prévus pour la salle polyvalente :

- Réalisation des cheminements extérieurs par pose de bande de guidage (piétonnier et liaison des places de stationnement handicapées à l'entrée du bâtiment)
- Cheminement intérieur : remplacement de la grille d'entrée, suppression de la porte à double vantaux.
- Sanitaires : réfection des WC aux normes accessibilité (l'emplacement des WC reste inchangé).

Travaux prévus pour l'ALSH :

- Sanitaires : réfection des WC aux normes accessibilité.
- Sur la porte : mise en place de poignées de porte rallongées.

Etablissement	Début des travaux	Actions	Fin des travaux	Coût € HT
<b>Salle polyvalente les Ajoncs d'Or</b> <b>Dép. : 35</b> Type : L et R (Salle de spectacle, ALSH) Catégorie : 3 <sup>e</sup> cat. Effectif : 500 personnes	2016	- Fermeture des étages	2017	
	2017	- Salle polyvalente : mise aux normes des cheminements extérieurs (pose de bande de guidage) et intérieurs (suppression porte double vantaux, remplacement grille), signalétique verticale pour place parking handicapé.	2017	1 300
	2018	- Salle polyvalente : mise aux normes des sanitaires	2018	6 000
	2016	-ALSH : mise aux normes des sanitaires	2017	8 000

- **Choix de la durée** : 1 période de 3 ans (2016/2018)

**Délibération** : l'AD'AP est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

#### 10 - ECHANGES DE TERRAIN A « LA BOUTEILLERE » : Commune/Le Duc/Philpott.

M.Mme Le Duc ont souhaité déplacer le chemin qui traverse leur propriété pour en faciliter la vente : ils mettent à la disposition de la commune le terrain en bordure de leur propriété, pour la réalisation d'un chemin plus large que celui existant. M.Mme Leduc sont prêts à payer les frais de géomètre et de notaire, les frais de terrassement, transport et mise en place du

caillou (si fourni par la commune), à charge de la commune le 031 (90 tonnes) et le goudronnage (environ 800 m2).

M.Mme Le Duc ont rencontré leurs voisins pour recueillir leur accord écrit.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 11 mai 2015, a donné un avis favorable à la modification de tracé et de largeur de chemin de la Bouteillère.

Les parcelles suivantes ont fait l'objet de l'échange :

Objet de l'échange	N° de parcelles	Taille des parcelles	total
Parcelles cédées par M.Mme Le Duc à la Commune	D 168 D985 (ex 169) D 987 (ex 170) D 989 (ex 171) D 991 (ex 172)	0a 25 0a 13 4a 38 0a 97 0a 79	<b>6a 52</b>
Parcelles cédées par la Commune à M.Mme Le Duc	D 996 (ex DP)	1a 92	<b>1a 92</b>
Parcelles cédées par M Philpott et Mme Wright à la Commune	D 993 (ex 220) D 994 (ex 219)	0a 14 0a 13	<b>0a 27</b>

**Délibération :** le conseil municipal approuve à l'unanimité le document d'arpentage reprenant les échanges parcellaires énumérés ci-dessus. Il autorise le Maire à viser les actes notariés correspondants (le notaire : Maître Blouet à Fougères), frais d'actes à la charge de M.Mme Le Duc.

#### 11- PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA MAIRIE :

Après 6 mois de travail en collaboration avec le CDG 35 sur les fiches de poste, la proposition d'un organigramme des services de la commune de St-Georges-de-Rlt a pu être présentée aux agents communaux le 18 septembre 2015. Il a reçu l'approbation des agents. Sa mise en œuvre sera officialisée après l'approbation du Conseil municipal et celle du Comité technique paritaire.

**Délibération :** le conseil municipal approuve à l'unanimité l'organigramme proposé.

#### 12 - INTENTION DE SOUSCRIPTION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :

Le contrat d'assurance des risques statutaires arrive à échéance au 31.12.2015.

Le centre de gestion se charge du lancement de l'appel d'offres, et sollicite les communes adhérentes quant à leur intention de souscrire le contrat.

année	Montant assurance en €	Indemnités perçues par la commune de l'assurance en € (les frais médicaux sont remboursés au praticien) Personnel CNARCL (titulaire > 28H semaine)	Indemnités perçues par la commune de la CPAM en € Autres agents au régime général
2010	15 957.55	9 457.39	
2011	13 630.72		125.58
2012	13 166.93	6 521.55	4 036.42
2013	15 163.83	20 532.44	472.64
2014	16 341.49	12 086.16	567.53
2015	15 758.49	2 155.71	

La durée de reconduction du contrat est de 4 ans.

Le taux actuel de l'assurance est de 5.75% de la base d'assurance. La base est le traitement annuel + bonification indiciaire.

Les garanties couvertes sont les suivantes :

- Maladie ordinaire (15 jours de franchise par arrêt),
- Longue maladie - longue durée -
- Temps partiel thérapeutique, invalidité,
- Maternité - adoption - paternité,
- Décès,
- Accident de travail - maladie imputable au service (frais médicaux compris)

**Délibération :** le conseil municipal vote à l'unanimité la reconduction de la souscription du contrat d'assurance des risques statutaires auprès du CDG35.

### 13- IMPRESSION DU PLAN DE LA COMMUNE : choix du prestataire :

La commission communication a décidé de réimprimer le plan de commune. 3 devis ont été demandés (Labbé à Fougères, Imprimerie Moderne à Avranches et Imprim'Ernée Création à Ernée) pour la prestation suivante :

- Conception et création graphique du plan
- Impression et pliage du plan en 1 000 exemplaires
- Caractéristiques : format 450 x 320 mm à plat, 160 x 075 mm plié en 6 volets (5 plis accordéon et 1 pli croisé, impression quadrichromie recto/verso, couché brillant 115gr)
- Sans régie publicitaire

Entreprise	Montant TTC
LABBE	780€
Imprimerie Moderne	Sans réponse
Imprim'Ernée	Sans réponse

Le devis de l'imprimerie LABBE comprend 1 volet conception et 1 volet impression, compte tenu de la suppression des encarts publicitaires, il propose la suppression d'un volet. La commission propose de travailler avec l'imprimerie LABBE.

**Délibération :** le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition de l'imprimerie Labbé de 780 € TTC pour l'impression du plan de la commune à 1 000 exemplaires.

### 14 - QUESTIONS DIVERSES :

- Annonce médicale.

Madame Boucher informe le conseil municipal que la société Capijob lui a proposé une offre de recherche de médecin sur France5 pour la somme de 1 014 € TTC. Cette offre est valable pour une année (qui peut être prise par période, l'année n'est pas forcément en continue).

**Délibération :** le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Capijob pour un montant de 1 014 € TTC.

- **Loi Notre.**

Le Préfet a arrêté le schéma de coopération intercommunal : les communautés de Fougères, Saint Aubin du Cormier et Louvigné du Désert seront regroupées au sein d'une communauté d'agglomération. Le schéma doit être arrêté au 1<sup>er</sup> mars 2016. Les communautés de communes et les communes auront deux mois à compter de la notification du Préfet pour rendre leur avis.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : la nouvelle inter-communalité sera mise en place.

La nouvelle communauté d'agglomération devra prendre 7 compétences obligatoires d'ici à 2020 parmi ces 9 compétences :

- Développement économique,
- Aménagement de l'espace,
- Habitat,
- Politique de la ville,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Collecte et traitement des déchets,
- Assainissement,
- Eau.

Elle devra prendre en outre au minimum 3 compétences optionnelles.

- **Observatoire de la Jeunesse.**

Lors de la dernière réunion en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015, le président de Louvigné Communauté ainsi que son vice-Président en charge de l'action sociale ont fait état de leur accord pour étendre cet observatoire aux 8 communes du canton, au vu des problématiques rencontrées et les liens établis et résultats obtenus grâce à cet observatoire.

Tous les acteurs présents (Elus, CDAS, DDSCPP, directeurs de collèges, AP2A, gendarmerie) étaient d'accord pour continuer cet observatoire sous forme communautaire.

Il est convenu d'y associer les 8 Maires du Canton, parce qu'ils sont détenteurs du pouvoir de police. Les informations vers le conseil municipal sont faites sous forme restreinte et anonymisée.

Il est convenu également que chaque Maire fera la « passerelle » avec les établissements primaires présents sur sa commune, les soucis rencontrés par certaines familles débutant quelquefois avant l'âge du collège.

- **Le conseil municipal des jeunes.**

Philippe Donnini trouve qu'il serait intéressant d'avoir un organisme où les jeunes puissent avoir la parole.

Séverine Rossignol et Marie-B Chérel, dans le cadre de la commission enfance, s'étaient informées sur le fonctionnement du conseil municipal des jeunes. L'investissement (en temps) leur avait paru très important, par exemple un mi-temps d'animateur jeunesse à Saint-James. Philippe Donnini est invité à rejoindre la commission Enfance pour réétudier ce projet et ses modalités de mise en œuvre.

▪ « Clic en Marche » :

Philippe Donnini est le délégué de la commune au CLIC. Il propose le parrainage d'une personne en situation d'isolement par chaque conseiller municipal.

Des besoins en accompagnement à des sorties (par exemple cinéma) seraient utiles. Le bus de l'EPADH est disponible pour ces sorties.

Thérèse Lebrun, en charge du CLIC, vient faire une présentation de ce dispositif (aide aux personnes isolées) cette semaine au CCAS. Philippe Donnini est invité à participer à la réunion du CCAS ce jeudi.

Le secrétaire de séance,  
Louis Pierre Chauvin.

Le Maire,  
Marie-Claire Boucher